

CM2025059



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
CM2025059
Séance du 26 Novembre 2025

Le vingt-six novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures et seize minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orientales),
régulièrement convoqué le vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq, s'est
réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Bruno GALAN, Maire.

PRESENTS (13) : Bruno GALAN, Pierre ABULI, Françoise DARCHE, Richard MUNIER,
Nadine BONAFE, Jean-Christophe DELMER, Faustine DESCHAMPS, Florence
BOUSCATEL, Guillaume CHAMPROY, Séverine ORIOL, Patricia ROUVIERE, Sophie
FERTON, Jean ROCA.,.

REPRESENTES (0) : /

ABSENTS (10) : Florence CHIVE (excusée), Bertrand WERNER (excusé), Laurent
POUDEROUX (excusé), Christine SARDA, Marcel DESCOSY, Claude-Alexandra
CHEMIN (excusée), Renée OCAMPO (excusée), Gilles ROLLAND, Laure
VUILLEMIN (excusée), Laurent DAUBA.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 23	PRESENTS : 13	QUORUM : 12	PROCURATIONS : 00
VOTANTS : 13	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTIONS : 00

A été nommée Secrétaire de Séance : Faustine DESCHAMPS

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES CREANCES DE L'EXERCICE 2025

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Président de séance et rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT que certaines créances n'ont pu être recouvrées en dépit des
diligences effectuées et qu'elles doivent être admises en non-valeurs au compte
6541 ;

CM2025059

CONSIDERANT les listes transmises par le comptable public relatives aux créances non-valeurs au titre de l'exercice 2025 pour un montant total de 210,11 euros ;

CONSIDERANT que les listes annexées précisent pour chaque créance le débiteur, le montant dû, l'origine de la dette, les procédures engagées et le motif justifiant l'admission correspondante :

Exercice pièce	Référence	Imputation	Tiers	Montant	Motif
2021	T-387	70323-	Région Occitanie	87,99	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes
2021	T-386	70323-	Région Occitanie	122,12	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL				210,11	

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,

- **D'ADMETTRE** en non-valeurs les créances portées sur la liste « non-valeurs 2025-BC 610 » dont les éléments principaux sont repris au tableau ci-dessus et d'autoriser leur mandatement au compte 6541 ;
- **D'INSCRIRE ET IMPUTER** les dépenses correspondantes au Budget Principal de la Commune ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte utile à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme.

Fait à Palau-del-Vidre, le 26 novembre 2025,

Le Maire,

Bruno GALAN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (par courrier ou sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formé auprès de l'auteur de la décision dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (L'absence de réponse au recours gracieux à l'issue des deux mois vaut rejet implicite).

Acte rendu exécutoire
après télétransmission en Préfecture
et publication en ligne le :
Identifiant de télétransmission :